

L'an deux mille vingt-quatre, et le 29 janvier à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire**.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Reçu à la Sous-Préfecture
de THONON-LES-BAINS le

13 FEV. 2024

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX (pouvoir de Robin NEGRE), Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY (pouvoir de Raphaël CETTOUR-JANET), Patrick MORIZE.

Excusée : Raphaël CETTOUR-JANET, Robin NEGRE

Secrétaire de séance : Laurent BARATEAU

Objet de la délibération :

Ajout de la parcelle U à l'état de l'assiette 2024.

Vu la délibération n° 29-2023 en date du 9 novembre 2023 relative à l'état de l'assiette 2024

Considérant que la commune a décidé d'organiser une campagne d'affouage pour l'année 2024 sur la parcelle U pour environ 80 m3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, soit 12 voix :

- APPROUVE l'ajout de la parcelle U à l'état de l'assiette 2024, pour 80 m3 afin de réaliser l'affouage pour l'année 2024.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, à CHEVENOZ, le 5 février 2024

Le Secrétaire de séance

Laurent BARATEAU



Le Maire,

Karole BONTAZ

